

**ÉCOLE DE LA PETITE GARE - ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021**  
**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS**  
**DU 27 AOÛT 2020 À 19 H 00**

**1. MOT DE BIENVENUE**

Mme Girard, présidente du conseil d'établissement de l'année scolaire 2019-2020 de l'école de la Petite-Gare, souhaite la bienvenue aux parents et les remercie de leur intérêt.

Mme Girard souligne la présence de Mme Sophie Tougas, directrice de l'école, Mmes Julie Laporte, et Amélie Morin, ainsi que M Dany Gagnon membres 2019-2020 du C.É.

Elle explique la tenue de l'assemblée générale, soit de procéder à l'élection des membres du C.É. ce soir.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Mme Girard, présidente du C.É. pour l'année scolaire 2019-2020, fait la lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Julie Laporte d'adopter l'ordre du jour, en ajoutant le point sur la formation du conseil d'administration du centre de service scolaire des Grandes-Seigneuries.

**Adopté**

**3. DÉSIGNATION D'UN OU D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme Patricia, présidente du C.É. pour l'année scolaire 2019-2020, que Mme Sophie Tougas, directrice, soit la secrétaire pour la prise de notes.

**Adopté**

**4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 SEPTEMBRE 2019**

Mme Patricia fait la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale des parents du 5 septembre 2019. Adopté par M. Dany Gagon.

5. **FONCTIONS DES REPRÉSENTANTS ET REPRÉSENTANTES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Mme Girard explique que le but de l'assemblée générale des parents est d'élire les membres du conseil d'établissement qui siégeront pour une période de deux ans. Elle rappelle aussi le mandat du C.É., ses pouvoirs, ses rôles et ses responsabilités établis par la Loi sur l'instruction publique. Mme Girard mentionne qu'il doit y avoir au moins six séances par année.

Mme Girard mentionne les principaux sujets traités par le conseil d'établissement : activités et sorties éducatives, rapport annuel, bilan et poursuite du plan de réussite, club de course, chorale et art dramatique en anglais, principes d'encadrement des coûts relatifs au matériel didactique et aux fournitures scolaires, choix des manuels scolaires.

Il y a trois postes de deux ans et deux postes de substitut à combler pour l'année scolaire 2020-2021.

6. **ÉLECTION AUX POSTES DE REPRÉSENTANTS ET REPRÉSENTANTES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

6.1 **Procédures d'élection**

Mme Girard explique la procédure d'élection. Les personnes sont proposées par les parents de l'assemblée ou se proposent elles-mêmes. Chaque personne se présente et donne les raisons qui la motivent à occuper un poste au sein du C.É. selon le nouvel article 51.1 de la LIP. Aussi, nous avons l'obligation de faire la nomination de deux parents substitués aux membres du conseil d'établissement.

Mme Girard, présidente du C.É. de l'année 2019-2020, explique que l'on doit procéder à l'élection de trois membres parents pour un mandat de deux ans débutant en 2020-2021 et à l'élection de deux membres parents pour un mandat de substitut en 2020-2021.

6.2 **Mise en candidature**

Les parents sont invités à proposer leur candidature pour les postes au C.É. Voici les candidats et candidates qui se proposent ou qui ont été proposés :

Mme Julie Laporte se propose  
Mme Amélie Morin se propose  
Mme Christine Leblond se propose  
Mme Patricia Girard se propose  
Mme Violeta Polerca se propose  
M. Éric Bonin se propose  
M. Francisco Oliveira Machado se propose

### **6.3 Vote**

Les membres de l'assemblée procéderont aux votes.

Voici les membres élus au Conseil d'établissement :

M. Francisco Oliveira Machado (mandat de deux ans), M. Éric Bonin (mandat de deux ans) et Mme Patricia Girard (mandat de deux ans) ont été élus.

Pour la nomination des substituts, Mme Amélie Morin et Mme Christine Leblond ont été élues comme substitut pour un mandat d'un an chacune.

## **7. ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT OU D'UNE REPRÉSENTANTE AU COMITÉ DE PARENTS ET D'UN SUBSTITUT**

Mme Girard explique aux parents présents le rôle du comité de parents et de son représentant qui doit être choisi par les parents présents lors de cette assemblée générale. Elle explique aussi la constitution du conseil d'administration et la procédure d'élection dans le temps.

Madame Patricia Girard se propose et elle est élue par acclamation comme représentante au comité de parents. MM. Éric Bonin et Francisco Oliveira Machado se proposent comme représentants substituts et ils sont élus par acclamation.

## **8. ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS**

### **8.1 Décision quant à la mise en place d'un organisme de participation des parents (O.P.P.)**

Mme Girard explique les buts de l'organisme de participation des parents. Elle mentionne que nous avons davantage fonctionné en demandant des parents bénévoles tout au long de l'année afin de faire participer le plus grand nombre de parents aux activités. Quand on fait appel aux parents, nous recevons le soutien nécessaire.

**Adopté**

### **8.2 Désignation des membres de l'O.P.P. pour l'année scolaire 2019-2020 (s'il y a lieu)**

Mme Girard demande à l'assemblée si elle souhaite qu'il y ait un organisme de participation des parents pour l'année scolaire 2020-2021.

Il est proposé par Mme Girard qu'il n'y ait pas d'O.P.P. pour l'année scolaire 2020-2021.

**9. DATE DE LA PREMIÈRE RENCONTRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (C.É.)**

Les membres du C.É. se rencontreront à la fin de la présente assemblée pour déterminer la date de la première séance du C.É. Mme Tougas a pris en notes les disponibilités de chacun des membres et elle fera parvenir par courriel la date de la première rencontre.

À 20 h 00, l'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Laporte

QUE l'assemblée générale des parents du 27 août 2020 soit levée. La proposition est adoptée à l'unanimité. Madame la présidente déclare la séance levée.

-----  
Patricia Girard  
Présidente du C.É

-----  
Sophie Tougas  
Directrice d'école